



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE
PUÉCHABON

2023.010

ARRÊTÉ DE CIRCULATION PLACE DE L'ÉGLISE

Le Maire de la commune de Puéchabon,

Vu l'article 131.3 et suivants du Code de l'Administration communale ;

Vu la demande de Madame Géraldine COMBES pour la mise en bouteille du vin du domaine EARL MAS DES BROUSSES le mardi 7 mars 2023 de 6h à 19h ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation pour le bon déroulement de cette activité,

ARRÊTE

Article 1. Madame Géraldine COMBES, Domaine Mas des Brousses à Puéchabon, a l'autorisation d'organiser la mise en bouteille le mardi 7 mars 2023 de 6h à 19h.

Article 2. La circulation et le stationnement seront interdits Place de l'Église le mardi 7 mars 2023 de 6h à 19h. L'accès en sera fermé par des barrières.

Article 3. Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Gignac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puéchabon,
Le 9 février 2023
Le Maire,
Xavier PEYRAUD

